



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES
METROPOLE

Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 11 décembre 2019

Date de convocation :
Le 02 décembre 2019

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 08
- de votants : 08

- délégués suppléants : 12
- de présents : 2
- de votants : 2

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/030/19

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Horaires d'ouverture
du bureau d'information
touristique.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le deux décembre 2019.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :
Mme Élisabeth GONDY ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Renée STIÉVENART ; Mme Anne GOZE.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (05) :
M. Marc POSAK ; M. Vincent DOCHEZ ; M. Laurent SUIN ; M. Vincent HADOT ; M. Fabien HENNION.

Étaient absents, excusés (10) :
M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Grégory LELONG ; M. Guy HUART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; M. Bruno FONTAINE excusé ; M. Jacques SCHNEIDER excusé.

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1 et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Notre site d'accueil est actuellement ouvert :

- Le Lundi de 14h à 18h ainsi que du Mardi au Samedi de 10h à 18h
- Le dimanche et jours fériés de Juin à Septembre de 15h à 18h



Cependant au vu des statistiques de fréquentation du Lundi et dimanche il ne semble pas approprié de rester ouvert sur ces jours.

De même pour la fréquentation entre 13h et 14h qui reste très faible.

Sachant que les visiteurs trouvent l'information via les différents outils numériques (site internet, application mobile, réseaux sociaux), il est ainsi proposé de modifier les jours et horaires d'ouverture comme suit :

- Mardi au samedi 10h à 13h et de 14h à 18h.
- Les Dimanches de Juin à Septembre de 15h à 18h lors de manifestations culturelles sur Valenciennes, visites guidées et autres évènements organisés par l'OT

De plus l'Office de Tourisme reste toujours engagé pour ses présences « Hors les Murs », une quinzaine de dates pour 2020, sur les événements et sites touristiques du territoire de façon à aller au-devant des visiteurs et habitants du territoire avec son Point d'Information mobile, même les dimanches.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 11 Décembre 2019,

- De valider les modifications des jours et horaires d'ouverture du site d'accueil citée ci-dessus à partir du 1er Janvier 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

VALIDE :

- Les modifications des jours et horaires d'ouverture du site d'accueil citée ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2020.



Fait à Valenciennes,
le 11 Décembre 2019

La Présidente,
Élisabeth GONDY

